

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les événements d'Angleterre. Une agitation suspecte. La nation contre un mouvement révolutionnaire qui menace la Civilisation tout entière. — Le but des cheminots : nous imposer le paradis bolcheviste. Ce qu'est ce paradis terrestre !... — Le Traité est ratifié. L'amendement Lefèvre. — En Italie.

L'histoire nous apprend que toutes les grandes guerres ont été suivies de périodes troubles. Il ne faut donc pas s'alarmer outre mesure des événements qui déconcertent les esprits simples et tranquilles. Pourtant les agitateurs exagèrent. Poussés par des meneurs habiles qui agissent comme s'ils prenaient leur mot d'ordre à Berlin, ils semblent avoir pour unique but de déchaîner dans le monde une gigantesque révolution sociale. Le monde ouvrier a le devoir d'ouvrir les yeux et de s'opposer à un chambardement dont il serait la première victime. Qu'il exige du capital des concessions nécessaires, rien de mieux. Mais qu'il obéisse aveuglément aux meneurs qui ont l'anarchie pour idéal, serait une faute qu'il regretterait bientôt amèrement.

La grève des cheminots anglais est une terrible leçon de choses dont les travailleurs peuvent faire leur profit.

S'agit-il, en effet, d'une grève économique ? Les cheminots d'outre-Manche sont-ils guidés par le légitime désir d'améliorer leur situation ? Il se peut que les meneurs aient ancré cette idée dans la masse des grévistes. Mais les faits attestent que le but n'est pas là. Le gouvernement a proposé aux cheminots un salaire double, au minimum, de celui d'avant-guerre — et ce taux est sérieux, le coût de la vie s'étant élevé, chez nos alliés, dans de moindres proportions que chez nous. — Les meneurs trouvent la proposition insuffisante ; ils émettent des prétentions insensées qui excluent toute possibilité d'entente. La vérité c'est qu'ils veulent la grève à outrance dans l'espoir d'accabler le gouvernement à une impasse dont il ne puisse sortir ; ce qu'ils veulent, c'est entraîner toutes les corporations dans le mouvement ; ce qu'ils veulent, c'est le bouleversement de la vie économique de la Grande-Bretagne ; ce qu'ils veulent, en un mot, c'est la révolution sociale.

La nation anglaise le comprend si bien qu'elle se dresse contre les grévistes et que, par milliers, des volontaires offrent leur concours à Lloyd George pour l'aider à triompher de ce mouvement révolutionnaire. La presse se montre sévère contre les agitateurs.

Cette désapprobation générale incline-t-elle les meneurs à la réflexion ? Nullement ! Ces pêcheurs en eau trouble ne songent qu'au moyen d'atteindre le but qu'ils se sont assignés. Et, aussitôt, ils indiquent, cyniquement, par quel procédé ils baillonneront les journaux qui ont l'audace de soutenir le droit contre la tyrannie. Le secrétaire de la fédération des cheminots a déclaré que : « si les journaux ne modifiaient pas leur attitude vis-à-vis des grévistes, les typographes cesseraient également le travail. » C'est encore moins brutal qu'en Russie, où Lénine supprime les opposants, mais c'est un commencement qui permet... tous les espoirs !

Les journaux sont contre nous ; avec le public ils blâment notre action, qu'à cela ne tienne, nous provoquerons la grève des typos afin de supprimer les journaux.

Ah ! le doux régime dont nous gratifieraient ces exaltés qui se prétendent des victimes et qui sont de simples despotes ! Et tandis que chez les Alliés, des agitateurs perdus s'efforcent d'accroître le désordre, l'Allemagne se remet posément à la besogne réparatrice.

De Berlin, il y a trois jours à peine, on lançait le télégramme suivant :

« Les travailleurs allemands des chemins de fer ont tenu leur congrès ; ils ont donné leur approbation à un appel en faveur du travail intensif. Ils ont aussi adopté une résolution disant que le bien général dépend de leur activité et qu'ils ne tolèrent plus la paresse. »

Voilà !...
Chez nos ennemis, on travaille. Les ouvriers se déclarent prêts à accroître leur effort pour replacer l'Allemagne au-dessus de tout.

Chez les Alliés, d'habiles manœuvres s'efforcent de détruire et d'anéantir. Le syndicalisme révolutionnaire veut établir sa puis-

sance sur nos pays épuisés en profitant du malaise inhérent à la guerre.

Les admirateurs de Lénine rêvent de créer un Soviet universel qui dominerait... pardon, qui opprimerait le Monde.

Il appartient à nos poilus, à nos paysans de se dresser contre ce collectivisme démolisseur. Ils peuvent mettre fin à une campagne impie par leurs bulletins de vote en sabrant impitoyablement tous les politiciens profiteurs, jouisseurs et neceurs qui les trompent par des promesses menteuses. Qu'ils les renvoient par de braves gens, pris dans leurs rangs et le pays ne tardera pas à retrouver sa tranquillité pour reprendre avec courage le labeur qui rendra à la France sa prospérité d'antan.

Le but des extrémistes anglais est de provoquer une révolution générale qui étendrait le paradis bolcheviste à tout l'univers.

« Notre révolution, a dit Trotsky, se justifiera d'une manière intégrale seulement lorsque chaque ouvrier, chaque ouvrière, pourra vivre plus facilement, plus librement, plus proprement et plus dignement dans ce monde. »

Il est donc intéressant de voir comment la prédiction s'est réalisée dans l'ancien empire des Tsars pour juger des félicités que nous préparent les révolutionnaires de tout poil.

Précisément l'Echo de Paris reçoit de Stockholm une correspondance qui peut former notre opinion. Il ne s'agit pas d'appréciations banales, mais de faits précis, d'affirmations positives et catégoriques. Comme les renseignements sont fournis par Zinovief, porte-parole indiscuté du prolétariat russe, il n'est pas possible de supposer que la situation soit notoire dans le but de calomnier l'œuvre de Lénine....

Zinovief résume la situation en affirmant la faillite du communisme Russe qui, en aggravant les inégalités sociales, a condamné l'ouvrier à la famine... L'égalité est singulièrement compromise par les bolchevistes, en effet, puisqu'on ne compte pas moins de 27 catégories de travailleurs payés de 370 à 3.000 roubles par mois. Il est vrai que 300 ou 3.000, c'est à peu près la même chose puisqu'il est presque impossible de trouver à ce nourrir suffisamment, même en accumulant les billets. Les prix des denrées sont « 24 fois supérieurs à ceux d'avant-guerre ». Un ouvrier ne peut donc la guerre se procurer, par jour, « qu'un quart de livre de pain et quelquefois un incertain fragment de poisson desséché ». Au reste, Zinovief donne des précisions :

« Un tiers d'ouvriers seulement parvient à se procurer 60 0/0 des calories indispensables à leur entretien ; 1 0/0 seulement d'ouvriers mange à sa faim ; 33 0/0 meurent d'inanition dans les hôpitaux. »

Voilà le paradis promis aux travailleurs. Il est vrai que pendant ce crévent les ouvriers, Lénine habite le Kremlin où il fait bombance et où il reste aussi invisible que le Tsar !

Si le travailleur ne peut manger à sa faim, il peut encore moins changer ses hardes contre un vêtement sortable. Le prix du drap s'est accru dans des proportions paradoxales. Il vaut 3.156 fois plus qu'en 1914. — Se chauffer est un problème presque aussi insoluble. La mesure de bois valait avant la guerre 2 roubles 1/2, elle vaut douze cents roubles aujourd'hui !

Quant au travail, il est obligatoire. L'ouvrier est un esclave. On le mène à la trique. Dans certaines usines, où l'on fabrique des munitions... pour la guerre civile, chaque ouvrier est encadré de deux gardes rouges armés de pied en cap. Le travailleur libre est devenu un forçat.

Voilà, en raccourci, un aperçu du paradis bolcheviste.

C'est ce paradis que les révolutionnaires anglais, français, italiens ou américains, rêvent d'imposer aux Alliés.

On comprend l'importance de la lutte qui se livre en Angleterre entre les partisans de l'ordre et ceux du désordre. L'Europe, le Monde sont directement intéressés dans le conflit. Et l'on doit souhaiter ardemment le triomphe de Lloyd George qui défend la Liberté contre la Tyrannie.

La ratification du Traité de Versailles est un fait acquis. L'interminable discussion a pris fin non sans que l'opposition ait essayé une dernière fois de renverser Clemenceau.

C'est à propos de la motion d'André Lefèvre que l'opération fut tentée.

M. Lefèvre présentait une motion réclamant le désarmement complet de l'Allemagne. Personne ne conteste l'utilité de la mesure et M. Clemenceau lui-même s'est déclaré prêt à engager, avec nos alliés, de nou-

velles conversations à ce sujet. Mais il demanda tout d'abord la ratification du Traité auquel on ne peut rien changer sans remettre tout en question.

Simple question de procédure. Mais l'opposition espérait profiter de la circonstance pour renverser le gouvernement.

M. Clemenceau ayant posé la question de confiance, la Chambre a déjoué les plans des éternels mécontents. Le débat était épuisé, il n'y avait plus qu'à conclure. C'est fait.

Le pays n'aurait pas compris une prolongation des débats dont l'unique mobile eût été de rendre impossible les élections en 1919.

Dés lors, comme le dit le Temps, « rien ne s'oppose plus à ce que le projet fixant la date des élections soit enfin déposé. Il ne sera pas dit que la France sera le seul pays à n'avoir pas des assemblées politiques nouvelles pour la représenter. »

Les élections passées, M. Clemenceau — qui a fait le meilleur des traités que la France pouvait obtenir par suite des exigences anglo-saxonnes. — M. Clemenceau, ou son successeur, pourra examiner à nouveau, avec les Alliés, le moyen de rendre effectif le désarmement de l'Allemagne.

Mais peut-on réellement supposer que, matériellement, on puisse mettre une nation de 70 millions d'habitants hors d'état de nuire ? « Seule, disent les Débats, une politique interalliée bien conduite peut nous assurer le maximum de chances de paix, en attendant que la Société des nations vienne peut-être rendre les guerres impossibles. »

Situation toujours difficile en Italie.

Il est certain que s'il y a des divergences sur la conduite à tenir et la méthode à suivre, tout le monde a au cœur le même sentiment : L'Italie veut l'annexion de Fiume.

C'est pourquoi, devant la menace d'une attaque éventuelle des Yougo-Slaves, on aurait décidé à Rome, l'envoi de troupes régulières qui feraient face à « l'ennemi » avec les « irréguliers » de Fiume le cas échéant.

Il serait grand temps que les Alliés missent fin, par une intervention unanime, à une situation qui pourrait avoir des conséquences cruelles.

On ne doit pas permettre à l'incendie de se rallumer sur un point de l'Europe !...

On affirme de Rome que le gouvernement a l'intention de faire ratifier le Traité de Versailles par un « décret-loi ». La chose serait possible, la Constitution ne prévoyant la nécessité d'une décision parlementaire que si un traité modifie les frontières du pays. Or les frontières ne sont modifiées que par le traité avec l'Autriche non par le pacte avec l'Allemagne.

Si ce décret intervient rapidement, trois grandes puissances (Angleterre, France, Italie) auront approuvé le Traité. Il sera par suite définitif. Notre sécurité étant assurée, nous pourrions alors nous mettre à la besogne pour refaire une France prospère. Ce n'est pas impunément qu'on laisserait se prolonger le mouvement anarchique qui consumerait la ruine définitive des pays civilisés !

A. C.

Le prix du tabac

A la suite de l'incendie de la manufacture de tabacs de Pantin, un de nos confrères est allé interviewer le directeur de cet établissement.

— A combien se montent les pertes ? lui a-t-il demandé.

— Six cent mille kilos de tabac à priser ont été détruits, ainsi qu'environ dix mille cigarettes scaterlati, a répondu le directeur.

— Et cela représente une valeur de... ?

— Le prix de vente est de 25 fr. le kilo. Comptez...

— Diable !... Cela fait plus de 15 millions !

Le bon directeur sourit de l'effarement de notre confrère.

— Rassurez-vous, lui dit-il, la perte en réalité n'est pas aussi considérable. Le tabac s'achète beaucoup moins cher qu'il n'est vendu au contribuable. Ce qui a brûlé représente en tout et pour tout 500.000 fr.

L'anormal Kaiser

M. Hammann, qui fut longtemps, en Allemagne, chef du bureau de la presse à l'Office des affaires étrangères, publie sur Guillaume II un livre où il tente de prouver que l'empereur n'avait pas « tous ses esprits ». Selon ce Hammann, Guillaume II « est un phénomène (oh oui !) de développement arrêté et il a perdu trop tôt tout contact avec le monde am-

biant » ; c'est « un mystique convaincu de la mission divine des Hohenzollern auquel manqua l'esprit de simplicité et qui fut toujours hanté par le souci de paraître (un cabotin, quoi !) et d'occuper le centre du monde. » Et ceci :

« Comme kronprinz, cet orgueilleux, impatient de régner avait rédigé une sorte de proclamation qui fut envoyée à toutes les ambassades prussiennes et qui devait être remise, le jour de son avènement, à tous les princes allemands. Bismark était intervenu pour faire cesser ce scandale. »

Quel bon fils ! Et combien prévoyant !

Or, ne vous y trompez pas, M. Hammann, serviteur dévoué, est en train de plaider l'irresponsabilité de Guillaume qui fut, selon lui, le plus pacifiste des souverains.

INFORMATIONS

La grève des cheminots anglais

M. Lloyd George a répondu à la délégation de la Fédération des transporteurs que le gouvernement estime qu'il est impossible de poursuivre les négociations aussi longtemps que le travail n'aura pas été repris.

« Les ministres intéressés aux négociations, a dit M. Lloyd George, ne peuvent à la vérité discuter les questions en jeu tandis qu'ils se voient obligés de consacrer toute leur énergie aux mesures visant à un développement de l'activité nationale. »

Le Président américain est gravement malade

Le bulletin de santé signé hier soir par le docteur Grayson dit que M. Wilson est très malade.

Deux généraux alliés auraient été fusillés par les bolcheviks

Le Times publie une dépêche de Varsovie du 30 septembre disant qu'une grande anxiété règne sur le sort du général américain Jadin, que la délégation de paix américaine a envoyé à Kiev et qui est parti le 14 septembre de Loutsk avec un lieutenant anglais.

Le gouvernement ukrainien déclare que les deux officiers sont partis à destination de Plastoff, sur la route de Kiev. Plastoff a été pris par les bolcheviks.

Vers cette date et selon les déclarations de paysans de la région « deux généraux de l'Entente » auraient été capturés et fusillés par les bolcheviks.

La tension Italo-Serbe

D'après la « Chicago Tribune », il a été annoncé à Zagreb, par voie d'affiche, que le président Wilson a déclaré qu'il ne céderait pas sur la question de Fiume et qu'il enverrait, si cela devient nécessaire, des troupes américaines pour défendre le droit. Cette nouvelle cause une grande agitation à Zagreb, où l'on considère maintenant la guerre avec l'Italie comme inévitable.

Les premiers combats

Les nouvelles parvenues à Fiume indiquent que les troupes italiennes, dans toute la zone occupée, cherchent à entrer en conflit avec les citoyens et les soldats serbes.

A Spalato, un combat de rues a eu lieu entre soldats serbes et italiens. On signale également des escarmouches sur la ligne d'armistice.

Les troupes italiennes ont franchi la ligne et ont fait des prisonniers. Un officier français arrivé à Fiume mardi, venant de Spalato, a déclaré que les pertes, des deux côtés, étaient sérieuses. On compte environ 200 morts.

Un des condamnés du « Bonnet Rouge » ramené à Paris

Louis Joucla, condamné le 16 mai 1918 dans l'affaire du « Bonnet Rouge », à cinq ans de travaux forcés, et qui se trouvait au dépôt de Saint-Martin-de-Ré, vient d'être amené à la prison de la Santé, à la disposition de la justice.

C'est à la suite d'une lettre de Joucla, demandant à faire des révélations sur des affaires en cours, que l'ordre de transport a été donné.

On croit que les révélations de Joucla, qui vient d'être ramené à Paris à

la disposition de la justice, n'ont traité qu'à la seule affaire du « Bonnet Rouge » et ne sauraient se rattacher à aucune des affaires en cours.

Un mandat d'arrêt est lancé contre M. Judet

M. Ernest Judet étant considéré comme inculpé en fuite, le commandant Albert a lancé contre lui un mandat d'arrêt qui a été transmis à tous les ports et postes frontières.

Le procès Caillaux

On incline à croire dans les milieux parlementaires que les débats de l'affaire Caillaux devant la Haute-Cour pourraient s'engager vers la mi-novembre. Rappelons que c'est M. Lescouvé qui remplira les fonctions de procureur général, M. Morinet celles d'avocat général ; M. Renault assistera ce dernier en qualité de substitut.

Chambre des Députés

Séance du 2 octobre

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à l'impression et à la distribution des circulaires électorales et des bulletins. M. Dessoye fait connaître que c'est une Commission formée des mandataires de chaque liste et présidée par le président du tribunal civil, qui s'occupera de l'impression et de la distribution des bulletins et circulaires. Cette Commission fera la répartition des frais entre les listes qui devront verser d'avance leur quote-part augmentée d'une somme de cent francs. Seront déclarés nuls tous bulletins imprimés ou dactylographiés qui ne seraient pas conformes aux déclarations de candidatures.

M. Jean Bon soutient un amendement tendant à interdire à quiconque de faire un acte de candidat autrement que sous son nom légal. L'amendement est repoussé ainsi qu'un autre amendement de M. Bon tendant à déclarer qu'aucun chef de cabinet de ministre ne peut être élu. Les articles 3, 4 et 5 du projet sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du projet de traité de paix. Plusieurs députés déclarent qu'ils voteront pour ; d'autres, qu'ils voteront contre.

L'article unique du projet de loi portant ratification du traité de paix est adopté par 372 voix contre 53. 93 députés n'ont pas pris part au vote.

Le président met ensuite aux voix l'article unique du projet de loi portant approbation des conventions franco-anglaises et franco-américaines. Cet article est ainsi conçu :

Le président de la République est autorisé à ratifier et à faire exécuter, s'il y a lieu, les traités conclus à Versailles, le 28 juin 1919, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique et entre la France et la Grande-Bretagne, concernant l'aide à donner à la France en cas d'agression allemande non provoquée. Une copie authentique de ces actes sera annexée à la présente loi.

Ce projet de loi est adopté à l'unanimité de 501 votants.

Séance du 3 octobre

La Chambre dans la séance du matin adopte le projet relatif au nouveau statut alsacien-lorrain, ainsi que le projet visant l'application des lois et règlements locaux au régime électoral en Alsace.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute la motion de M. Lefèvre tendant au désarmement de l'Allemagne. M. Cachin demande le désarmement universel.

La motion de M. Lefèvre est adoptée.

Sénat

Séance du 3 octobre

Le Sénat aborde la discussion du projet attribuant une partie de la redevance supplémentaire versée par la Banque de France au Trésor en vertu de la Convention du 26 octobre 1913, à une banque destinée à favoriser le commerce extérieur de la France.

MM. Milliès-Lacroix, Herriol, Clément prennent part à la discussion du projet.

CHRONIQUE LOCALE

LES SUBVENTIONS POUR les Poilus Agriculteurs

Notre confrère « Le Paysan du Lot » dans son numéro de jeudi s'occupe de l'importante question relative aux secours, pardon ! aux subventions votées en faveur des poilus paysans pour leur permettre de remettre en état leurs terres restées incultes pendant la guerre.

Les poilus paysans sachant que des crédits avaient été votés par les Chambres, ont sollicité, tout naturellement, l'aide officielle.

Notre confrère « Le Paysan du Lot » écrit : « Beaucoup de demandes faites par les poilus, pour ne pas dire la grosse majorité, sont restées sans réponse. »

Et cependant les crédits ont été distribués ! Grosse question, grave question que les paysans feront bien de méditer ; dans tous les cas, les politiciens et leurs administrateurs bienveillants qui ont procédé à la répartition de ces crédits peuvent s'attendre à de violentes protestations. Nous ne manquerons pas, qu'on en soit certain, dans le Lot, à être des premiers à protester contre la façon dont les crédits votés dans le but d'aider les poilus à reconstruire leurs terres incultes ont été distribués.

Du reste, dans sa séance de mardi, 30 septembre, la Chambre s'est occupée de cette question de crédits, qui, a-t-elle dit, ont été détournés de leur affectation primitive.

On a distribué les crédits destinés à aider les propriétaires dont les terres ne furent pas travaillées pendant la guerre à d'autres propriétaires qui avaient simplement besoin d'argent !!!

Le Temps du 3 octobre s'élève contre ce... détournement. « L'acte, écrit-il, qui consiste à employer des crédits budgétaires en dehors de leur destination légale a une importance d'autant plus grande qu'il trahit, tout d'abord, chez ceux qui s'y livrent ou qui le permettent, un parfait mépris des volontés du Parlement. En outre, il implique la suspension ou l'impuissance des garanties prises afin d'assurer le respect de nos volontés. »

C'est donc l'arbitraire, c'est donc la complaisance coupable des distributeurs.

Le ministre de l'agriculture a reconnu qu'il en était ainsi : « Les subventions a-t-il dit, n'ont pas toujours été employées conformément aux vœux du Parlement et à la saine interprétation de la loi. Mais les sommes avancées ont tout de même été employées dans l'intérêt de l'agriculture. »

Et le ministre a ajouté : « La loi, à l'avenir, sera observée. »

Triste aveu ! Comment, des crédits considérables ont été votés avec une affectation donnée, — et la culture des terres abandonnées, — et l'on a disposé d'une partie de ces crédits en faveur d'exploitations qui étaient en cours.

« Mais, c'est un fait d'une gravité extrême et qui soulève des questions de responsabilité qu'il est indispensable d'examiner. »

La loi, à l'avenir, sera observée, a dit le Ministre de l'agriculture. Oui, mais elle n'a pas été observée en ce qui concerne la distribution de crédits destinés aux poilus pour leur permettre de remettre en état leurs terres laissées incultes pendant la guerre.

Ce sont 100 millions qui ont été ainsi répartis, distribués, répandus, éparpillés, jetés et gaspillés peut-être !

Où sont les responsables ? Où sont les coupables ? On n'en sait rien ? Ah ça, mais dans le Lot, qui a distribué ces crédits et qui en a profité ? On le saura bien un jour.

Le Paysan du Lot écrit : « On chuchote des choses étranges sur l'usage des fonds destinés à la mise en état des terres de nos héros. »

Non ! Les chuchotements se changeront en clameurs ; il y a longtemps que nous signalons des vols, des gabégies ; il y a longtemps que le public demande que les profiteurs, les spéculateurs rendent gorge ; que

les administrateurs ne soient plus à la dévotion des politiciens et encore moins de leurs circonscriptions, ces créatures à mentalité anormale qui n'ont droit au respect de personne.

Il y a longtemps que le public demande que justice se fasse, car il commence à connaître la vérité sur bien des exploitations, sur bien des abus que nous avons signalés et qu'on veut cacher malgré tout. Mais, un jour, viendra bien, nous l'appelons de tous nos vœux, où des hommes nouveaux, honnêtes, probes, prendront la direction des affaires publiques. Alors, il y aura du travail pour les inspecteurs, pour les contrôleurs des finances; ceux-là trouveront les coupables!

Mais ce ne sont pas les primés qui feront rendre justice, car, la plupart sont complices des profiteurs, quand ils ne sont pas profiteurs eux-mêmes....

LOUIS BONNET.

Encore les élections

Sous ce titre nous recevons — trop tard pour l'insérer aujourd'hui — un très intéressant article de notre distingué collaborateur parisien. Ce sera pour mardi.

NOUS AVONS UN PEU DE GAZ!

Un communiqué de la Mairie que nous avons publié a fait connaître à la population que l'éclairage de la ville sera assuré d'une façon à peu près satisfaisante durant cet hiver.

C'est avec plaisir que la population a appris cette nouvelle et qu'elle a constaté que le soir, les Boulevards, quelques rues étaient mieux éclairées que d'habitude.

La municipalité a pu, enfin, réaliser le désir qu'elle avait de donner satisfaction à la population, et si elle a pu arriver à ce résultat quant à l'éclairage, c'est parce que M. le Directeur de la Compagnie du gaz, a reçu du charbon.

Un confrère publiait ces jours derniers, une lettre ouverte à la municipalité: « Il faut du gaz à la ville, disait-il en substance: s'il n'y a pas de gaz, moi, je ne peux plus continuer mon industrie. » La France, dès lors, est f. ichue. La République aussi, aurait-il pu ajouter.

L'embarras de la municipalité dut être grand: la menace, dans tous les cas, était terrible. La municipalité trembla.

Demain, en effet, pour une question de cirage ou de bottes, un quidam pourra lui écrire: « Je vous avertis que si les souliers sont aussi chers que ceux que j'ai payés hier, je marcherai pieds nus ».

Un autre quidam pourra se payer la tête de nos édiles, en écrivant: « La vie est si chère que j'ai décidé de faire la grève de la faim, et cela sur le trottoir de la mairie. »

La municipalité répondrait avec raison: « Faites ce que vous voudrez. »

Mais, en ce qui concerne la question du gaz, elle n'a pas eu à répondre. Elle n'a eu qu'à se contenter d'indiquer au public ce que M. Grosjean, l'intelligent, l'actif, le dévoué directeur de la Compagnie du gaz a toujours dit: « Avec du charbon, je ferai du gaz. Mais qu'on me donne du charbon. »

Or, avec une ténacité, une énergie auxquelles jamais on ne rendra assez hommage, M. Grosjean a réussi à avoir du charbon, et en avoir suffisamment pour éclairer la ville pendant les mauvais soirs d'hiver.

Mais, nous rappelons un détail dont nos lecteurs se souviendront, c'est que pendant de longs mois, la Compagnie du gaz de Cahors, a été obligée de fabriquer du gaz avec de la sciure de bois. Elle avait beau demander du charbon, on lui répondait: « Il n'y a pas de transports. »

Et cependant, nos lecteurs se souviendront de ce que nous avons signalé dans ces colonnes: 1° qu'il y avait un wagon charbonnier K X loué par l'Administration — avec un grand A — qui, destiné à porter du charbon de Decazeville à Cahors, n'a jamais fait ce service, parce qu'il s'égarait et se perdait on n'a jamais su où.

2° qu'il y avait un immense bateau « l'Impassible » qui devait assurer le transport de toutes sortes de matières nécessaires aux besoins de la population de Cahors, et que ce vaisseau n'a jamais navigué.

3° qu'il y avait des camions automobiles qu'on aurait pu acheter et qu'on a laissés acheter par des particuliers.

4° qu'il y avait des wagons en gare qui étaient à la disposition de particuliers, dont aujourd'hui la fortune est faite, alors que l'Administration aurait aussi bien pu s'en procurer pour le bien public, qui lui, se serre toujours la ceinture.

C'est pourquoi, le charbon n'a jamais été expédié en quantité suffisante à Cahors pour assurer l'éclairage et le chauffage de la ville.

Nous avons dit et prouvé maintes fois, que le Lot est un des départements où le service de transport a été le plus mal assuré pendant et depuis la guerre.

Si l'Administration avait voulu, ou avait pu, peut-être tout aurait mieux marché. Mais le charbon est resté sur les carreaux des mines de Decazeville. S'il est venu à Cahors, c'est parce que la Compagnie du Gaz s'est débrouillée toute seule.

Nous félicitons M. Grosjean de s'être débrouillé: cela n'a pas été sans peine, nous le savons, et ce ne sont pas les petits maîtres qui l'ont aidé. Aussi bien, il a fait sans eux pour le bien du public cadurcien.

L. B.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207^e dont les noms suivent:

Mejonnade (Joseph), sergent, depuis la constitution de la compagnie auxiliaire du génie, a servi avec zèle, dévouement et courage. A participé à de nombreux travaux dangereux en Champagne et en Artois. A été tué pendant une reconnaissance, à une faible distance de l'ennemi, le 10 juillet 1915. A été cité.

Mazet (Jules), soldat: bon soldat. Blessé mortellement à son poste, en première ligne, le 20 décembre 1914. A donné à ses camarades un parfait exemple d'abnégation. A été cité.

Meynadie (Félix), soldat: soldat modèle très courageux. A été blessé grièvement, le 17 avril 1917, en attaquant une position fortement défendue. Mort des suites de ses blessures. A été cité.

Couderc (Basile), soldat: bon soldat. Blessé mortellement à son poste de combat, le 17 février 1915, au bois des Allemands, à l'est de Perthes, par un obus qui lui brisa les deux jambes. A été cité.

Moncoutier (Justin), soldat: soldat brave et plein d'allant. A été blessé très grièvement, le 17 avril 1917, à son poste de combat. Mort pour la France, des suites de ses blessures. A été cité.

Votes de nos députés

Sur la ratification du traité de paix, nos députés ont voté: pour.

La Chambre a adopté par 372 voix contre 53.

Aspirants

MM. Canillot, Collonges, Lagoutte, Duclos, Champetier, Chieulet, Rattier, Concarat élèves-aspirants sont promus au grade d'aspirant et affectés au 7^e d'infanterie.

Instruction physique

M. Blossé, capitaine au 7^e d'infanterie est maintenu chargé de l'Instruction et de l'entraînement physique à Cahors.

Reconnaissance française

La médaille d'argent de la reconnaissance Française est décernée à Mme Dou (Marie): « a exercé pendant plus de deux ans avec un zèle infatigable et un désintéressement absolu, les fonctions d'infirmière chef de salle d'un hôpital complémentaire de Cahors. S'est consacrée pendant toute la durée des hostilités, avec un dévouement absolu, à toutes les œuvres de guerre locales auxquelles elle a rendu d'inappréciables services ». Nos félicitations.

Médaille d'honneur

La médaille d'honneur de la police municipale et rurale est décernée, à M. Cipièrre (Léonce), brigadier de police à Figeac.

Le Lycée Gambetta à l'Honneur

Le 2 octobre a eu lieu, à Chalon-sur-Saône, le lancement d'un sous-marin le « Henri Fournié » en souvenir du héros qui fut notre ancien élève, le commandant du « Saphir », qui se laissa engloutir avec son bâtiment plutôt que de se rendre à l'ennemi.

Henri Fournié était l'aîné des 10 enfants vivants de notre ancien Proviseur. Rappelons les faits. En janvier 1915, le sous-marin ayant pour objectif de franchir le détroit des Dardanelles, sous l'œil de l'ennemi, avait pris la plongée devant Koum-Daleh et il avait dû descendre à 22 mètres pour traverser un barrage quand un accident se produisit, rendant le navire ingouvernable, et l'obligea de remonter en surface. Sa présence est signalée à l'ennemi: la mitraille l'accabla et l'acabla; c'en est fait de lui, c'est la mort ou l'esclavage: plutôt mourir et mourir pour la France. Mais notre jeune commandant veut bien tomber entre les mains des Turcs. Bien que ses braves marins persistent à ne pas l'abandonner, leur don de l'ordre de se jeter à l'eau et de gagner à la nage, par une tempête affreuse, les rivages voisins. Sur 25 hommes 13 seulement y réussissent et furent faits prisonniers. Alors Henri Fournié reste seul sur sa glorieuse épave! Moi, son ancien maître, je me le représente, le visage grave, sévère, impassible; enfant, son sourire, quoique franc, avait déjà quelque chose de sérieux. Je le vois les bras croisés, le regard défiant le danger, recommandant son âme à Dieu, en disant: « Je m'en vais, mais je m'en vais sans la crainte, sachant que la Patrie a les yeux fixés sur lui; il remplit son devoir, devoir terrible, mais c'est chose toute naturelle, il ne songe pas même à une gloire posthume. Comme dans un film fulgurant, son enfance, sa prime jeunesse défilent devant ses yeux; il lui semble que son père, que sa mère, cette femme admirable qui donna 11 enfants à la patrie, ses frères, ses sœurs, l'étrégnent sur leur cœur et murmurent: nous sommes fiers de toi. Et le « Saphir » oscille, sombre lentement, l'eau monte et monte toujours. Adieu! France, j'espère en la Victoire: et l'abîme se referme.

C'est ce fait d'armes glorieux que la Marine Française honore et dont elle a voulu perpétuer le souvenir en donnant à un sous-marin le nom d'un de ses héros. A cette grande fête, la famille était représentée, en l'absence de Mme de M. Fournié retenus à Alger par deux des frères, l'un capitaine et chevalier de la Légion d'honneur, l'autre médecin aide-major, décoré de la croix de guerre.

Il y a quelques semaines, M. Fournié proviseur honoraire avait été avisé que le commandant du « Saphir » était fait chevalier de la Légion d'honneur avec la mention: « A entrepris avec héroïsme une opération des plus périlleuses qui a entraîné la perte du bâtiment. » En outre, un ordre du jour de l'armée navale dit que « son nom restera à jamais gravé dans les fastes maritimes les plus glorieux. »

Henri Fournié avait 33 ans. « Non omnis moriar »; je ne mourrai pas tout entier disait le poète, au soir de la vie songeant à son œuvre.

Je ne mourrai pas tout entier! L'ancien élève du lycée de Cahors, lui aussi, s'est survécu. Et, ironie du sort, la Mer qui l'a englouti, a pour mission de le rappeler à la vie. Ce sous-marin est un symbole. Le voyez-vous là-bas, rapide comme la mouette qui l'escortait! Il diminue à vos yeux; il disparaît; les ondes l'ont attiré dans les profondeurs. Et puis! ô surprise!

un bouillonnement annonce son retour à la rive, il réapparaît. Et, dans l'océan des vagues comme dans l'océan des âges, le « Henri Fournié » renaîtra à charge écumant, laissant derrière lui un sillage écumeux d'héroïsme et d'abnégation!

Honneur à cet officier, l'orgueil de la Patrie! Honneur à sa famille si cruellement frappée, mais dont un tel courage cicatrise les plaies de douleurs encore béantes! Honneur à l'Université, qui, durant cette guerre mondiale avait 7 fils sous les drapeaux, dont deux tombèrent au champ d'honneur, près d'un troisième cruellement mutilé. Vive Henri Fournié. Honneur au lycée Gambetta!

Ant. CHÉRY.

LE BARREAU et l'Assistance judiciaire

Extrait du registre des délibérations du Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Cahors.

L'an mil neuf cent dix-neuf et le treize septembre,

Le Conseil de l'Ordre, régulièrement convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Maître de Valon, Bâtonnier de l'Ordre, a pris la délibération suivante:

Étaient présents: M^{rs} Bousquet, Martin et Lacaze;

Considérant que le Barreau de Cahors s'est toujours fait un honneur et un devoir de prêter son concours dévoué et gratuit aux indigents et aux malheureux,

Que ces sentiments de haute solidarité sociale sont et seront toujours pratiqués par les Avocats du Barreau de Cahors,

Considérant que le nombre des assistances judiciaires a augmenté depuis quelques années d'une façon anormale, qu'il dépasse actuellement à Cahors le QUART des affaires à juger;

Considérant que cet abus compromet l'avenir même du Barreau, son recrutement et ses moyens d'existence;

Considérant que cette extension abusive de l'assistance judiciaire provient exclusivement des nouvelles lois politiques et sociales qui ont accordé de plein droit à diverses catégories de citoyens le bénéfice de l'assistance, sans contrôler l'indigence de ces assistés;

Considérant que le Gouvernement doit alors naturellement prendre à sa charge les frais de cette générosité politique et sociale;

Que l'on ne comprendrait pas pourquoi les Membres du Barreau devraient perdre le quart de l'année judiciaire et accorder leur concours gratuit à des justiciables souvent aisés;

Considérant qu'il est de toute justice que le Gouvernement donne une subvention aux Avocats chargés de plaider les affaires d'assistance judiciaire civiles et pénales;

Par ces motifs,

Dit qu'il y a lieu d'appeler la bienveillante attention de Monsieur le Ministre de la Justice sur cette situation du Barreau;

Dit qu'il convient de demander à Monsieur le Ministre de solliciter un crédit au Parlement permettant d'accorder une subvention aux Avocats chargés de plaider les affaires d'assistance judiciaire;

Décide qu'une copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Ministre de la Justice,

Qu'une pareille copie sera adressée au Barreau de la Cour d'Appel d'Agen,

Affirme sa solidarité pleine et entière avec le Barreau de la Cour d'Appel d'Agen et des Barreaux de Caen et de Lyon.

Ainsi fait et délibéré à Cahors, les jours, mois et ans que dessus.

Le Bâtonnier: L. SECRÉTARE: B. DE VALON, L. LACAZE.

Perception

M. Noailles, ancien percepteur à Limoges est détaché à Bach, en remplacement de M. Rouaix qui reçoit une autre destination.

La perception de Castelnaud est élevée de la 4^e à la 3^e classe.

M. Croze, ex-soldat au 151^e d'infanterie est nommé percepteur à Assier.

Banque de France

Succursale de Cahors

Les services de la Banque de France continueront à être ouverts au public que jusqu'à midi seulement le Samedi, à l'exception toutefois des jours d'échéance de fin de mois.

Anciens élèves du Lycée Gambetta de Cahors

Un groupe d'anciens élèves du Lycée Gambetta combattants de la grande guerre ont l'intention de se réunir en une manifestation à la fois pieuse et amicale avant de se disperser dans les diverses occupations du temps enfin venu de la paix.

Ils voudraient rendre d'abord un pieux hommage à leurs camarades morts au Champ d'Honneur et puis en un banquet confraternel renouer les sentiments de camaraderie du Lycée et du Régiment.

L'Association des anciens élèves prendrait cette bonne pensée sous son privilège, sans préjudice d'une manifestation plus solennelle qu'elle se propose d'organiser ultérieurement à la mémoire de tous les anciens élèves morts au service de la Patrie.

Les camarades ayant combattu sont priés d'envoyer dans la huitaine leur adhésion à M. Maniabal, Directeur-Economique de l'Hospice de Cahors, trésorier de l'Association ou à M. Fargès, professeur du Lycée, secrétaire.

Amicale des cantonniers

Une réunion de cantonniers du département aura lieu dans une des salles de la Mairie de Cahors, le samedi 11 octobre à midi et demi.

Tous les cantonniers sont priés d'assister à cette réunion.

Pour les sports

Foot-ball

L'ouverture de la saison de foot-ball a déjà permis de se rendre compte de l'activité sportive qui règne dans notre sud-ouest.

Partout, ceux qui s'intéressent aux sports discutent les chances de telle ou telle équipe qui disputera le championnat de France; sur tous les terrains on entraîne de nouveaux joueurs.

Dans toutes les villes de nouvelles sociétés sont fondées, des stades aménagés. Les vieux qui pour quatre années durant, délaissèrent les terrains de foot-ball pour des luttes plus meurtrières prodigèrent leurs conseils à tous les jeunes gens qui commencent à pratiquer le jeu attrayant du rugby.

Partout dans notre région on assiste à une véritable renaissance des sports.

Dimanche dernier, c'était Agen qui sélectionnait ses joueurs, Fumel qui livrait son premier match, Toulouse-Bonnefoy sportif qui rendait visite aux Montalbanais et triomphait de leur équipe. Les anciens dirigeants de clubs, ennemis d'hier, s'unissent aujourd'hui pour donner aux sports l'essor qu'ils méritent, toutes les bonnes volontés, toutes les complacences se groupent n'ayant qu'un but: développer physiquement les adultes et par suite convier le public à de saines distractions.

A Cahors, jusqu'ici, rien n'a été fait dans ce sens, ou presque rien, le foot-ball sera aussi délaissé cette saison que les années précédentes et pourtant ce ne sont pas les éléments pour la formation d'une ou de deux bonnes équipes qui manquent.

La démobilitation a fixé dans notre ville, sept ou huit joueurs de nos grands clubs régionaux qui ne demanderaient pas mieux que de défendre les couleurs cadurciennes et d'aider de leurs conseils une trentaine de jeunes, ardemment désireux de pratiquer le rugby. Je connais même un entraîneur d'un grand club Parisien et que la démobilitation va fixer à Cahors qui serait heureux de donner ses conseils aux débutants.

Mais aucune Société n'existe; pourtant les compétences ne manquent pas.

Il serait utile pour toute la jeunesse cadurcienne, pour tous ceux qui s'intéressent à cette cause que toutes les bonnes volontés, toutes les personnes dévouées sachent se grouper et fonder à Cahors une Société de rugby.

La question du terrain de jeu avec de la hardiesse de la part des membres du Comité pourrait être vite résolue. C'est une idée que tous les jeunes Cadurciens voudraient voir aboutir. Il est à croire que quelques personnes voudront s'occuper de cette œuvre et faire renaître de ces centres, le vieux stade dont les victoires passées sont encore à la mémoire de tous.

Brevet Élémentaire

Sont reçus définitivement au Brevet Élémentaire, les aspirants dont les noms suivent:

MM^{es} Albouzes, Bachard, Barrès, Bec, Bréchet, Cassan, Dégat, Dubreil, Durand, Durouchard, Duvert, Fondreflick, Fraisse Renée-Jeanne-Marie, Lacadé, Longepch, Massoulié, Mendailles, Mouilhérat, Rouvert, Serres, Tardieu.

Aspirants:

MM. Astruc, Cambrouse, Carbonnel, Delrieu, Escouroux, Favarel-Garrigues, Fumat, Henard, Lasfargues, Mazières, Michaud, Monville, Pérret, Rouquet.

Ecole normale d'instituteurs

Sont reçus aux concours d'élèves-maîtres à l'Ecole normale d'instituteurs, par ordre de mérite:

MM. Fumat, Favarel-Garrigues, Monville, Carbonnel, Pérret, Escouroux.

Supplémentaires

MM. Delrieu, Milhac, Rouquet.

Education physique

Un cours d'éducation physique hebdomadaire, ouvert aux enfants et aux jeunes gens, aura lieu tous les jeudis à 13 h. 30.

Se présenter au sautoir de la Place Thiers.

Communications

Nous recevons avec prière d'insérer, la note suivante:

La population est priée d'assister à la bénédiction du Drapeau du Patronage qui aura lieu, avec chants et musique à 11 heures, à l'église Cathédrale, le dimanche 5 octobre.

Fête de la Place Galdemar 4-5-6 Octobre

Voici le programme de la fête:

Samedi, 20 h., distribution de bouquets en musique.

Dimanche, 9 h., grand messe à la Cathédrale pour les soldats morts de la paroisse; 11 h., distribution de bouquets en musique; 16 h. 30, ouverture du bal; 21 h. 30, illumination, grand bal; 22 h. 30, bataille de confettis; 23 h. 30, clôture du bal par la « gigolette ».

Lundi, 15 h., courses diverses et jeux divers; 21 h. 30, grand bal; 23 h. 30, clôture de la fête par le traditionnel grand-père.

Le Comité se réserve le droit de modifier le programme.

Le Comité.

Société des Boys-Scouts

Avion Cadurcien

La reprise des séances d'entraînement relatives au développement physique aura lieu demain dimanche 5 Octobre.

Tous les Boys-Scouts sont priés de venir sans faute à cette séance qui aura lieu au Vieux Palais à 9 h. du matin.

Foire du 1^{er} Octobre

Foire peu importante. Voici les cours:

Bœufs gras, de 90 à 100 fr. les 50 kg.; Vaches grasses, de 85 à 95 fr. les 50 kg.; Bœufs de travail, de 2.800 à 4.000 fr. la paire; Vaches de travail, de 1.700 à 2.900 fr. la paire; Bouvillons, de 1.900 à 2.600 fr. la paire; Porcelets, de 130 à 280 fr. pièce, selon grosseur.

Marché: Poules grasses, 3 fr. 60; Poullets, 3 fr. 70; Canards, 3 fr. 60; Lapins, 1 fr. 80, le tout le 1/2 kilog.; Pigeons, 3 fr. 50 la paire; Œufs, 6 fr. la douzaine.

Moutons gras, 2 fr. 50; Agneaux, 2 fr. 75, le tout le kilog.; Brebis d'élevage, de 80 à 110 fr. pièce suivant grosseur et qualité.

Rien d'important à signaler.

LES CAMPAGNES DU 7^e D'INFANTERIE (1914-1919)

(Suite)

CHAPITRE VIII

Offensive de Champagne (Hiver 1914-1915)

Notre retour précipité de l'Argonne avait pour but de nous faire participer à l'offensive que le 17^e Corps devait prendre en Champagne.

Le 19, l'ordre général de l'attaque est communiqué à tout le monde. Il est accueilli avec enthousiasme.

Les premiers combats sont livrés par les autres régiments de la division. Le 7^e reste en réserve.

Le 23 décembre, le 1^{er} bataillon, sous les ordres du Commandant Laurin, reçoit l'ordre de s'emparer, avec un bataillon du 20^e d'infanterie, des « Tranchées Brunes » qui forment un saillant dans notre ligne.

L'attaque est menée avec la plus grande vigueur. Après une préparation vigoureuse d'artillerie, le bataillon se lance à l'assaut, son chef en tête.

Les tranchées ennemies sont conquises, mais le succès nous coûte cher.

Des mitrailleuses que notre artillerie n'avait pas détruites ont ouvert le feu sur nos hommes dès le début de l'attaque.

Le Capitaine Clarissou et le Lieutenant Rouquet sont blessés. Les lieutenants Valette et Lapanne sont tués. Deux cents hommes sont hors de combat, mais parmi lesquels beaucoup de blessés.

Le terrain conquis est immédiatement mis en état de défense.

Deux fortes contre-attaques ennemies sont repoussées, malgré le faible effectif du bataillon. Le Lieutenant Piquemal abat d'un coup de revolver un Officier allemand qui le sommait de se rendre.

Ne pouvant reconquérir les tranchées perdues, l'ennemi les bombarde violemment et, pour la première fois, nous voyons apparaître cet engin nouveau appelé « Minenwerfer » (lanterne-mine).

Le soir, une nouvelle contre-attaque est encore repoussée à coups de fusil.

La nuit est plus calme.

Nos hommes en profitent pour achever l'organisation de la tranchée et compter leurs prises. Outre un nombre assez élevé de prisonniers, le 1^{er} bataillon s'est emparé de mitrailleuses, de fusils et d'un minenwerfer de gros calibre, ainsi que des provisions de toutes sortes (saucisses, pâtis, fruits, cigares, etc.). Les boches s'apprêtaient à fêter joyeusement Noël mais quelqu'un troubla la fête...

A la suite de ce brillant fait d'armes, le 1^{er} bataillon, en entier, est cité à l'Ordre de l'Armée; le Commandant Laurin et le Capitaine Clarissou reçoivent la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le 30 décembre, les trois bataillons du 7^e attaquent les « Tranchées Grises » et s'en emparent en partie, mais la bataille qui dure depuis plusieurs jours a permis aux Allemands de renforcer leur artillerie et les combats deviennent alors plus acharnés. Nos progrès sont lents et le prix de grands sacrifices. Les attaques se succèdent jour et nuit presque sans interruption. On ne connaît plus les repos.

Le 6 janvier, le Général Hélo fait paraître cet ordre du jour:

« Le Général de Division prévient qu'il n'y a plus que quelques journées d'efforts à produire. « Dès que l'opération en cours sera terminée, il donnera pour les troupes de la Division un repos « bien mérité. »

« Le Général Hélo, qui connaît l'esprit de sacrifice et les brillantes qualités de la 65^e Brigade, « est certain que l'effort demandé sera donné sans compter et que les troupes sous ses ordres feront « plus que leur devoir. »

Signé: HELO.

Mais la fatigue est grande! Les bataillons se succèdent sur la ligne de feu et l'on voit des compagnies commandées par des Sous-Lieutenants de 19 ans, tous les autres Officiers ayant été mis hors de combat. C'est une guerre d'usure dans laquelle le terrain est arraché par petits morceaux.

Enfin, le 21 janvier, le Régiment est envoyé au repos à Bussy-le-Château où il reste jusqu'au 29. Quelques renforts arrivent et, le 30, il retourne dans la bataille.

Le 1^{er} février on attaque le Bois Rectangulaire au N.-O. de Perthes-les-Hurlus. La position avancée, tenue par la 1^{re} compagnie, est devenue très périlleuse. La 4^e compagnie demande à l'occuper, mais la 1^{re} refuse de la céder. C'est un assaut de gloire!

Le 16 on attaque les bois au nord de Perthes; le 17, nous sommes au delà du Bois Rectangulaire. Les assauts se multiplient.

(A suivre).

Une « Histoire locale »

Nous apprenons avec un réel plaisir la publication prochaine d'une *Histoire Populaire du Quercy*.

On s'accorde à reconnaître la richesse de notre vieille province en sites et monuments dignes d'attirer l'attention des connaisseurs les plus exigeants, mais à part un bien petit nombre d'érudits, combien peu de Quercynois sont capables d'évoquer les événements qui se déroulent sous nos horizons familiers? Que rappellent aux Cadurciens, l'Arc de Diane, la Tour du Pape, les ruines des Jacobins et le célèbre Pont-Valentré lui-même, en dehors de sa légende populaire?

Rien, ou à peu près, car faute d'ouvrages accessibles au grand public, l'Histoire de notre province reste totalement ignorée et ce n'est pas une des moindres déconvenues des touristes venus chez nous de ne pouvoir être renseignés sur le passé des ruines qu'ils admirent.

L'*Histoire Populaire du Quercy* permettra de répondre aux nombreuses questions que posent nos visiteurs étrangers ou qu'aux heures de réverie, nous nous posons nous-mêmes. Résultat de longues années de recherches ardues, cet ouvrage offre une source inépuisable de renseignements; le moindre de nos villages y est cité, et aussi, bien des familles dont parfois les représentants vivent à côté de nous, ignorant eux-mêmes le petit relief de gloire qui s'attache à leur nom.

Ce livre plaira à tous ceux qui ont conservé l'amour de la patrie; il ira rappeler l'humble village natal à ceux qui les nécessités de la vie ont entraînés vers les cités lointaines, mais dont le rêve tenace est de revenir terminer leurs jours à l'ombre du clocher qui abrita leur enfance.

Et, malgré son caractère voulu de claires vulgarisation, l'*Histoire Populaire du Quercy* ne sera pas dédaignée des professionnels eux-mêmes, car l'auteur, suivant le jugement de l'éminent érudit qu'est M. le Chanoine Albe « a montré qu'il connaît les bonnes méthodes ».

Ajoutons que le Conseil Général du Lot, reconnaissant l'importance de ce travail, vient de lui accorder une large subvention. Nous-mêmes lui souhaitons d'être bientôt entre les mains de tous nos compatriotes.

L'ouvrage, formant un gros volume grand format, paraîtra en Janvier.

En souscription jusqu'au 30 Novembre: Prix franco: **Onze francs**, chez l'auteur, M. SAINT-MARTY, instituteur à CAHORS.

L'Administration et les pays dévastés

Dans un article tout récent de l'*Echo de Paris*, Guy de Lubersac, qui s'est fait une spécialité des questions intéressant les régions dévastées, prétend que, d'une façon générale, l'année a été perdue pour la reconstruction.

Et cependant ce n'est pas la main-d'œuvre qui manque; il y a environ 70.000 ouvriers détraqués à relever les ruines mais employés par qui? Par l'Etat! On ne peut pas s'étonner alors des factes d'une administration qui abrite son incompetence sous son irresponsabilité: L'Etat n'a jamais eu l'habitude de faire vite, bien et à bon compte.

Voici le genre des nombreux marchés qu'il a passés pour la restauration de nos chemins de fer, de nos routes et canaux détruits du fait de la guerre.

Au lieu de procéder par adjudication, l'Etat traite de gré à gré avec tel ou tel entrepreneur et lui donne comme rémunération de son travail et du capital engagé par lui, 10 % du montant total de ses dépenses, salaires compris.

On voit l'intérêt qu'a l'entrepreneur à payer des salaires très élevés et à prolonger la durée du travail.

On appelle autrefois « Travaux de première urgence » les services de reconstruction; on les a fort heureusement débaptisés pour les nommer aujourd'hui « Travaux d'Etat ».

SPOLIATION DE L'ALLEMAGNE SHATRIÈRE. CHATIMENT DES HOHENZOLLERN.

CHATIMENT c'est le mot que le Président Wilson a la face de l'Univers a proclamé:

CHATIMENT est le plus grand succès cinématographique; grand film patriotique, qui passera sur l'écran de l'APOLLO aujourd'hui.

Revenons sur MASCAMOR!

Que veut dire ce nom bizarre? Que cache ce titre mystérieux? MASCAMOR qui a fait courir les foules dans le monde entier aura le même succès à Cahors. Aujourd'hui se déroulera le deuxième épisode du merveilleux film français dont l'auteur est M. MARODON.

Encore une grande actualité

LA PAIX

à la Galerie des Glaces à Versailles, (1870-71 — 1914-19)

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 27 septembre au 4 octobre 1919

Naissances

Fasciaux Marguerite-Marie-Hortense, à la Maternité.

Molin Denise, à la Maternité.

Moi Magdeleine-Jacqueline, rue Marchal Foch.

Publications de Mariages

Babuel-Peyrissac Jean-Marie-Joseph-Léon, étudiant et Méliane Denise-Léonore-Marie-Maximilienne, s.-p. à Luchon (Haute-Garonne).

Lourdon Charles-Louis-Joseph, lieutenant au 170^e d'infanterie à Epinal et Gachie Marcelle-Henriette, s.-p. à Cahors.

Foissac Jean-Elie, cultivateur, à Nuzéjouls (Lot) et Couderc Louise, s.-p. à Cahors-Bouydu.

Girma Martin, cultivateur à Cahors-Bach et Boissières Catherine, s.-p. à Cahors.

Clavières Pierre-Marcel, menuisier à Cahors et St-Martin Mélanie-Laurence, s.-p. à Arcambal (Lot).

Miquel Louis-Michel, cultivateur à Cahors et Récès Marie-Louise, s.-p. à Cahors (Junies).

Bourrières Louis-Jean, boulanger à Cahors et Grimal Jeanne, repasseuse à Cahors.

Salgues Jean-Antoine-Joseph-Paul, monteur au chemin de fer à Cahors et Cougot Marie-Louise, employée au bureau des chemins de fer à Cahors.

Verliac Jean-Alexandre-Théodore, mécanicien au P. O. et Capou Adrienne-Antoinette-A. G. A. G., couturière à Nègrepelisse (T. et G.).

Ressay Georges, cultivateur à Labéraudie et Broussignac Geneviève, gagiste à Labéraudie.

Mariages

Taizac Simon - Fabien, et Dumail Marie-Firmin-Eudoxie.

Germain Jean, et Maurice Marie-Joséphine.

Flaujac Edouard, et Saint-Chamant Berthe-Marie-Antoinette.

Felzines Gabriel - Eugène-Basile, et Soupa Laure-Lucienne-Paule.

Belmont Edouard-Joseph, et Vicaire
Clarisse, dite Léontine.
Caron François Hippolyte-Joseph, et
Boitelle Marie-Brigitte-Joséphine.

Décès
Dhervolly Brice, maréchal-ferrant, 73
ans, hospice.
Delmas François, soldat au 134^e régi-
ment infanterie, 38 ans, hospice.
Dumont Céline, 15 ans, hospice.

Catus
La vie chère. — Tout augmente. Tout
renchérit. Voilà maintenant que le prix
du lait vient d'être porté à 0,75 centimes
le litre.
C'est aux approches de l'hiver, au mo-
ment où les enfants, les vieillards ont le
plus besoin de cet aliment, que ces mes-
sieurs les laitiers élèvent leurs prix.
El pourtant ils sont les premiers à se
plaindre de la vie chère lorsque le besoin
les pousse à se rendre dans une Boucherie,
une Boulangerie ou une Epicerie.
C'est toujours la même histoire.
On voit la paille dans l'œil du voisin et
on ne voit pas la poutre qu'on a dans le
sien.
Ah ! si le lait était taxé comme le Pétrole
par exemple !!!

Saint-Denis-Catus
Le Conseil municipal de cette commune
a protesté contre la fermeture des bureaux
de Poste et de Télégraphie et contre la
suppression de la distribution des corres-
pondances le dimanche.

Cazals
Mariage. — Nous apprenons avec plaisir
le prochain mariage de Mlle Cécile
Longé avec M. Pierre Durand, surnomé
de l'Enregistrement.
Nos meilleurs vœux de bonheur aux
futurs époux.

Union Amicale. — Dimanche prochain,
5 octobre, à 13 heures, Assemblée Gé-
nérale de l'Union Amicale des Combattants.
Ordre du jour : Nomination du Bureau
définitif ; réclamations ; vœux divers, affilia-
tion ; monuments aux morts ; adhésions
nouvelles ; affaires diverses, etc...
Présence indispensable.

Petites coupures. — Nous croyons utile
d'informer nos compatriotes que les cou-
pures de la Chambre de Commerce de
Bergerac émises le 5 Octobre 1914, vala-
bles pour cinq ans, arrivent à expiration
le 5 Octobre prochain. Ceux qui pourraient
en avoir feront bien de s'en débarrasser
au plus tôt.

Laburgade
Le repos des Postiers. — Dans sa séance
du 24 Septembre, le Conseil Municipal de
notre commune, à l'unanimité, a pris la
délibération suivante :
Le Conseil reconnaît que le repos domi-
nical accordé aux Postiers est démocratique
et juste. Mais il demande que l'adminis-
tration veuille bien dans la mesure du
possible, faire assurer un service res-
treint les Dimanches et jours fériés, afin
que nos campagnes déjà assez désertées
au point de vue service postal, ne soient
pas complètement isolées des grands cen-
tres, durant 24 heures.

Duravel
Grande fête patronale. — La jeunesse
de Duravel et le Comité des fêtes ont l'hon-
neur d'informer les populations environ-
nantes que la grande fête patronale an-
nuelle, qui n'avait pas eu lieu depuis oc-
tobre 1913 par suite de la guerre, sera
célébrée, cette année les 19, 20 et 26 Oc-
tobre avec un éclat inaccoutumé.
Rien ne sera négligé pour maintenir
l'antique réputation des fêtes. D'ores et
déjà les souscriptions affluent et permet-
tent de nous publier un programme intéres-
sant.
Enfin nous signalons la présence à ces
fêtes des nombreuses attractions. Les en-
gagements des forains ont déjà été reçus
par le comité des fêtes. Tirs, tourniquets,
cinéma et un manège.
Suivant l'usage, le 26 octobre auront lieu
les courses cyclistes qui doivent comprendre
plusieurs épreuves.
Le meilleur accueil sera réservé aux
visiteurs et restera digne de cette ville
duravelloise si renommée dans la région.

Figeac
Chambre de Commerce. — MM. les élec-
teurs à la Chambre de Commerce de la
commune de Figeac, c'est-à-dire les com-
merçants patentés depuis cinq ans au
moins, sont invités à vérifier sans retard
leur inscription sur les listes, au Secré-
tariat de la Mairie.
Harmonie les Artisans Réunis. — Les
jeunes gens désirant suivre les cours gra-
tuits de solfège, sont priés de se rendre
pour se faire inscrire, le lundi 6 octobre
à la salle des répétitions, rue Séguier.
Trains de Cahors-Figeac et Figeac-Cahors.
— Nous sommes heureux d'appren-
dre qu'à la suite d'une délibération du
Conseil Municipal de Figeac en date du 14
septembre dernier le Compagnie d'Orléans
a décidé, à titre d'essai, de mettre en cir-
culation le 15 octobre prochain, un train

supplémentaire permettant aux agricul-
teurs de la Vallée du Lot d'assister à
celle de Figeac.
Le train partant de Cahors à 7 heures
du matin, arrivera à Figeac à 10 heures
43. Au retour, le départ s'effectuera à 15
heures 45 pour arriver à Cahors à 19 heu-
res 50.
Les voyageurs disposeront donc de 5
heures pour leurs affaires. Nous espérons
que cet essai permettra à la Compagnie
de se convaincre de la nécessité de ce
train supplémentaire qui devrait déjà
exister depuis longtemps, non seulement
le 15 de chaque mois, mais tous les sa-
medis.

Espédaillac
Les jeunes gens se préparent à donner
aux fêtes d'Espédaillac, qui auront lieu les
4 et 5 octobre, courant, leur ancienne ren-
nommée. En voici le programme :
Samedi 4 octobre, 18 h., tour de ville en
musique ; 21 h., retraite aux flambeaux.
Dimanche 5 octobre, réveil en fanfare ;
10 h., un service funèbre sera dit en la
paroisse de la commune en l'honneur des
enfants morts au Champ d'Honneur, une
couronne sera déposée au cimetière ; 11 h.,
aubades aux autorités locales et distribu-
tion de bouquets ; 14 h., jeux divers ;
courses en sacs ; jeu de la poêle et con-
cours de beauté ; grand bal sur la place
publique ; 16 h., départ du ballon « Le
Pétrole » ; 19 h., tour de ville en musique ;
22 h., grand feu public ; bataille de con-
fettis. Clôture de la fête.

Gourdon
Nominations. — Mme Santi, Directrice
de l'école primaire supérieure de Gourdon
est nommée, en la même qualité à Vassy
et sera remplacée par Mme Dollack.
Mlle Ellès, professeur de sciences est
également changée et est désignée pour
l'école primaire supérieure de jeunes filles
de Draguignan.

Martel
Suppression de la distribution des lettres
le dimanche. Délibération du Conseil mu-
nicipal de la commune de Martel. — Le
Conseil municipal, vu les nombreuses et
énergiques protestations que viennent de
provoquer les mesures administratives
supprimant la distribution du courrier le
dimanche ;
Attendu que cette suppression produit
dans les campagnes le plus déplorable
effet, que le dimanche est le jour où les
cultivateurs s'occupent de leur corres-
pondance, qu'en outre, il est inouï qu'on
les oblige à parcourir peut-être 5 ou 6 kilo-
mètres pour aller à la mairie prendre leurs
lettres, ou simplement constater qu'il n'y
en a pas ;
Attendu qu'une lettre affranchie com-
prend non seulement le transport mais la
remise à domicile et que l'administration
manque à ses engagements lorsqu'elle
n'en fait pas la distribution ;
Attendu que, si l'Administration veut
faire bénéficier le service des postes d'un
repos hebdomadaire, ce qui est de toute
justice puisque dans la vie industrielle,
commerciale et agricole, ce repos est
d'usage et de nécessité, elle ne peut et
ne doit le faire qu'en assurant le service par
un roulement ou l'emploi de facteurs sup-
plémentaires, afin que le public ne soit
pas lésé et victime de mesures qui portent
atteinte à ses devoirs et à ses intérêts.

Souillac
NOS MONUMENTS
(Suite)
Celle représentation est bien dans la
manière et les traditions d'atelier des ico-
nographes du Moyen Age. On sait, en
effet, qu'au lieu de ménager l'espace et de
simplifier le travail ils se bornaient le plus
souvent à exprimer par des unités les
multiples qui étaient dans leur pensée.
Dans un bas-relief ou un vitrail, le déco-
rateur figurait une ville par une tour per-
cée d'une porte, il représentait une forêt
par un arbre, il indiquait une chasse par
un chien et un animal fugitif, un édifice
par une colonne, etc...
A Souillac, pour rendre plus compréhensible
au spectateur le procédé traditionnel,
l'artiste a eu soin de sculpter au-dessus de
la colonne, reposant sur un chapiteau, une
petite église romane.
Dominant ce groupe et paraissant le
couvrir, le moine, vaincu par la fatigue
de ses longues veilles, est figuré couché
et dormant.
Immédiatement au-dessus nous voyons
la mère du Sauveur, portant sur la tête le
voile symbole de sa virginité, accompa-
gnée de Saint-Michel chef de la milice des
anges et vainqueur de Satan. Il touche
l'épaulé de Théophile pour le réveiller au
qu'il reçoit de Marie le pacte sacré du
dont la possession lui rendra la liberté et
la grâce.
Cette admirable composition est enca-
drée par deux statues de Saints person-
nages de grandeur naturelle.
On reconnaît aisément Saint-Pierre dans
celui de droite.

Assis, les pieds nus reposant sur un
scamnum supporté par deux sirènes,
tête nue, barbe et cheveux longs et épais,
tenant dans ses mains le volumineux,
le Prince des apôtres est figuré selon toutes
les données traditionnelles et en accord
complet avec la typologie des premiers
disciples arrêtée au Douzième siècle.
Le nimbe placé derrière la tête du per-
sonnage de gauche, son costume de bé-
nédictin, la croix à volute intérieure,
réservée aux abbés, qu'il tient de la main
droite et enfin, la règle de son ordre placée
dans celle de gauche caractérisent très
nettement une des représentations de
Saint-Benoît.
C'est bien lui, pensons-nous, que le
sculpteur a voulu exposer à la vénération
des fidèles et non pas Saint-Géraud, com-
me on l'a dit. Ce saint, qui fut abbé
d'Aurillac et fondateur du monastère de
Souillac, est toujours figuré en tenue de
chevalier ayant une église à son côté en
souvenir de celle d'Aurillac édifiée par ses
soins.
Il est à remarquer que le chef du Saint
est bien la tête d'un autochtone et non une
tête de tradition. Il est permis de supposer
que l'artiste ait voulu faire là un portrait
de Robert quatrième, doyen de Souillac,
gouverneur du monastère à cette époque.

Saint-Chamarand
Démission d'un conseiller municipal. —
M. Bonnet, ancien maire de notre com-
mune, vient d'adresser au Préfet sa dé-
mission de membre du Conseil municipal.
M. Bonnet était conseiller municipal de-
puis 25 ans.

DÉPÊCHES
A la Chambre
Paris, 11 h. 37.
La Chambre a repris, ce matin, la discus-
sion sur le projet de régime transitoire en
Alsace-Lorraine.
Elle examinera cet après-midi, la motion
Violette sur les indemnités coloniales prévues
par le traité de paix.

Incidents à Vladivostok
De Vladivostok : Des incidents se pro-
duisent entre le commandant de la place et
les représentants militaires alliés qui exigent
le retrait des troupes russes arrivées récem-
ment. Le général russe refuse et proteste au-
près des représentants alliés d'Omsk.

La grève des cheminots
ANGLAIS
Situation tendue
De Londres : Les cheminots refusent
l'offre gouvernementale d'arbitrage et la trê-
ve de sept jours.
Le gouvernement a décidé la suspension
du paiement des salaires.
Les travailleurs du transport se joindront
probablement aux cheminots.
Le gouvernement fait appel aux citoyens
pour la formation d'une milice.

Les élections italiennes
De Rome : La campagne électorale est
très vive. Des désordres se produisent à Tu-
rin et à Bologne. Le gouvernement prend des
mesures.
La disparition d'un général
De Londres : Le général américain
Jadwin dont la mystérieuse disparition in-
quiétait les Alliés, n'a pas été fusillé par les
Bolcheviks. Il arrivera à Paris prochainement.

Soldats espagnols massacrés au Maroc
De Tanger : Par suite des révoltes dans
la région de Tétouan, Maroc espagnol, des
soldats espagnols ont été massacrés.
A Fiume
Une attaque attendue
De Fiume : D'Annunzio s'attend à une
attaque des Yougo-Slaves. Des mines sont
placées dans le port.

Mariages Riches pour Familles
Meilleure situation. Discretion. Liste grat.
Mme VIDAL, Poste rest. Perpignan.

Une VICTOIRE de la SCIENCE?
LA HERNIE
Radicalement GUÉRIE
PAR LE Prof. ROBERT de PARIS

Nul ne doit négliger cette affection
meurtrière qu'est la HERNIE, ni la
comprimer douloureusement sous la fu-
neste pression de bandages défectueux qui
sont plus nuisibles que la HERNIE elle-
même.
Le professeur J. ROBERT, de Paris,
délaisse toutes les METHODES en usage,
apporte à tous une GUERISON CERTAINE
et GARANTIE.
Parmi les récentes preuves reçues :
M. J. ROBERT,
« Les deux hernieux que je vous ai
adressés sont aujourd'hui, grâce à vous,
parfaitement GUERIS. Croyez à leur pro-
fonde gratitude. »
D^r L. FIAULT, médecin-chef E. F.
Lantages (Aube).

En présence de telles affirmations, nous
engageons vivement tous ceux que tour-
mentent les HERNIES ou autres DESCENTES
D'ORGANES à aller voir le professeur J.
ROBERT qui recevra à :
Cajarc, vendredi 10 octobre, Hôtel
Gazeau.
Cahors, samedi 11 octobre, Hôtel de
l'Europe.
Aubin, dimanche 12 octobre, Hôtel du
Cheval noir.
Decazeville, lundi 13 octobre, Hôtel de
France.
Gramat, mardi 15, Hôtel de Bordeaux.
Figeac, mercredi 16, Hôtel des Voya-
geurs.

Professeur J. ROBERT, 4
12, Avenue Philippe Auguste, PARIS

Conseil à nos Lecteurs
C'est sans nuire à l'organisme et sans
provoquer le moindre désordre de l'esto-
mac, comme le font tant de remèdes, que
la Poudre Louis Legras calme instantané-
ment les plus violents accès d'asthme,
de catarrhe, d'oppression, de toux de vieilles
bronchites et guérit progressivement. Que
nos lecteurs l'essaient, ils l'adopteront
exclusivement, car son efficacité est vérita-
blement merveilleuse. Une boîte est
expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt
compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd
Magenta, à Paris.

VENTE ET ACHAT DE PROPRIÉTÉS
Propriété seul tenant : Terres labou-
rables, aptes à toute culture, bois, suffi-
sants pour les besoins du ménage. On
peut tenir 2 paires de bœufs, 20 à 25 brebis.
Prix : 15.000 fr.
Très belle maison, avec jardin et
terrasse. Pré et bois. A 2 k. 500 gare,
près le rivièr du Lot.
Convientrait à rentier ou fonctionnaire
retraité.
Prix modérés.
S'adresser : M^e DELFAU, à Lauzès.
Tous les samedis, 2, rue du Temple,
à Cahors.

ACHAT ET VENTE
d'immeubles, propriétés de rapport
et d'agrément, maisons, villas,
jardins, fonds de commerce.
A Vendre actuellement
plusieurs grandes maisons de rapport
S'adresser : J. DELLARD
4, rue Coty,
et 1, rue du Maréchal Joffre, Cahors.

A VENDRE
Un grand fourneau cuisinière
en bon état
provenant de l'infirmerie de gare de Cahors
Une face et deux fours
Longueur 2 m. 20 et 2 m. 70 avec le
charbonnier attaché, largeur 0 m. 80.
S'adresser à M. BILLIÈRES, Trésorier
du Comité de Cahors de la Société de se-
cours aux blessés militaires, 63, Bd
Gambetta, à Cahors.

Huiles et Savons
Demander tarif à MOUTCHAL, Salon (B.-du-R.)
Agents acceptés

GRATIS A NOS LECTEURS
Les Reins et la Vessie : Exposé simple et
pratique, conforme aux théories et découvertes
scientifiques les plus modernes sur les affec-
tions des reins et de la vessie et l'arthritisme,
suivi d'une description de l'appareil digestif
et des fonctions de la peau, montrant leurs
relations avec les organes reins et vessie, avec
figures anatomiques.
Sommaire : Le mal de dos. Les reins. L'acide
urique. La goutte. Le rhumatisme. La gravelle.
Le diabète. Les reins chez la femme. L'arthro-
sclérose. Congestion des reins. Hydrophisie et
urémie. L'arthritisme. La vessie. La digestion.
La constipation. Le foie. Les hémorroïdes. Affec-
tions de la peau.
Envoi de la brochure gratis et franco, sur
simple demande adressée à l'éditeur, 25, rue
Saint-Ferdinand, Paris-17^e.

MAGASINS du PRINTEMPS -- Cahors
ACTUELLEMENT
Mise en vente avant inventaire
avec baisse de prix
Voir aux étalages les articles affichés

LEÇONS
Français, Anglais
M^{lles} DESGRANGES, 16, rue Lestieu,
Cahors.

On demande
des OUVRIÈRES et des OUVRIERS
Travail assuré toute l'année.
S'adresser à M. FARGE, 6, av. de la
Gare, Cahors.

On demande des Ouvriers
à l'Usine du Mont d'Angély

A VENDRE
Une CHARRETTE et une VOITURE
ANGLAISE pour poney, avec harnais ;
Une machine à écrire Remington ;
Barriques en bon état.

ET A LOUER
la Villa St-Jean, faubourg Cabessut, com-
posée de 6 pièces meublées, eau et gaz,
avec jardin.
S'adresser : 7, rue St-Maurice.

A Vendre
UN GRAND PORTE-BOUTEILLES
et un fauteuil pour malade
(Marque Vincent) monté sur roues
S'ADRESSER : 48, Villa Valentré,
Rue Président Wilson.

JE SUIS ACHETEUR
de PROPRIÉTÉS de rapport
même très importantes
S'adresser à M. VITRAC, banquier à
Sarlaut, ou à M. DESPRATS, Immeubles,
Maire de Luzech.

ÉLEVEURS !
Si vous voulez avoir de beaux produits ;
Si vous voulez leur favoriser la crois-
sance ;
Si vous voulez leur éviter bon nombre
de maladies ;
Donnez aux femelles pleines ;
(Juments, vaches, truies, brebis, chèvres)
et à leurs produits
du Baby-phosphate de chaux
(préparé par M. Carton, pharmacien de
1^{re} classe à Beaulieu (Somme))
Des bêtes reproductrices qui ne s'épu-
seront point,
de beaux poulains sans tares,
des veaux précoces,
des porcs à croissance rapide et se
tenant bien,
des agneaux et des chevreaux de bonne
qualité et tôt venus.
Dépôt régional chez M. SOULIÉ,
vétérinaire à Catus et dans toutes les
pharmacies.

ON DEMANDE A ACHETER
dans la région :
Usines, Industries, Fonds de Com-
merce, Propriétés rapport ou agré-
ment, quels qu'en soient l'importance
ou le prix.
Prêts, Capital, Commandite,
Omnium Immobilier de France.
Bourse du Commerce, Paris

Peut-on se GUÉRIR
de
HERNIES
CHUTES DE MATRICES
REINS FLOTTANTS
DÉPLACEMENT des ORGANES ?

OUI, on peut se guérir sans avoir re-
cours à l'opération souvent néfaste, non
par elle-même, mais par ses suites.
Vous qui souffrez, n'attendez pas qu'il
soit trop tard, l'étranglement herniaire
provoque la mort en quelques heures
dans des souffrances atroces, et cet étran-
glement peut se produire dès l'appari-
tion de la hernie, sans qu'aucun malaise
particulier ait annoncé son imminence.
Hernieux, songez que votre infirmité
est pour vous un danger de mort per-
manent, qu'elle vous affaiblit et fera de
vous un impotent à bref délai.
N'hésitez donc pas plus longtemps, la
Méthode du Célèbre Spécialiste HITTEL
de Paris, sans gêne aucune, sans rien
changer à vos habitudes, fait immédiate-
ment disparaître votre infirmité et en
assure la guérison définitive comme le
montre l'attestation suivante :

« Agen, le 22 janvier 1919.
« J'étais atteint d'une hernie, grosse
« comme le poing, qui menaçait de s'o-
« trangler. Je me suis confié à M. HITTEL,
« qui m'en a radicalement guéri en un
« mois sans aucune souffrance, et sans
« interrompre mon travail. Je tiens à lui
« donner ce témoignage public de ma
« reconnaissance.
« COUSSET, boucher, 23, rue Grande-
« Horloge, Agen.
N'hésitez donc pas plus longtemps
quand votre vie est en danger, et venez
consulter M. HITTEL à :
Argentat, lundi 6 oct., Hôtel de Bordeaux.
Les Quatre-Routes, merc. 8, Hôtel de Cla-
vières.
Gourdon, jeudi 9, Hôtel de la Boule d'Or.
Sarlaut, samedi 11, Hôtel des Voyageurs.
HITTEL, 45, rue du Château, Brest.
Appareils redresseurs modernes. Mem-
bres artificiels.

Etablissements BRUEL, Fils
SOULLAC (Lot)
ATELIERS DE RÉPARATIONS
D'AUTOMOBILES ET MOTEURS
Sous la direction de M. JULLIA
Mécanicien-spécialiste des 1^{res} maisons
de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous
véhicules et moteurs. — Pièces détachées.
— Soudure autogène. — Travaux de tour.
— Réparations de carrosseries. — Garni-
tures de capotages. — Remise en état de
magnétos. — Réparations et charges d'ac-
cumulateurs. — Accessoires. — Pneuma-
tiques. — Bougies. — Transports mar-
chandises par camions-automobiles. —
Locations de voitures automobiles pour
courses et tourisme.

Section Electricité
SOUS LA DIRECTION DE M. LEIBINSON,
Ingénieur électricien diplômé.
Installations basse et haute tension. —
Force. — Lumière. — Sonneries. — Télé-
phones. — Réparations dynamo et mag-
nétos. — Bobinage C. C. et C. A. —
Surveillance et entretien d'usines. — Étud-
es. — Calculs. — Devis. — Dessins. —
Fourniture de matériel.
Télégrammes : BRUEL, Souillac.
TÉLÉPHONE : 4.

A L'ENTENTE AMICALE
HUILERIE-SAVONNERIE
GRAISSE VÉGÉTALE
CRÉMELINE
Tarifs envoyés sur demande
Marc BOUET
Salon en Provence
AGENTS DEMANDÉS

CONVALESCENCE
ANÉMIE
les gorges de
FER BRAVAIS
donnent
des FORCES
Régénèrent le SANG
120 Ph^o et Paris, 16, Rue de Rocroy.

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d'un Voleur

PAR
JULES MARY

III
BILAN DE STANISLAS CHATILLON

Je vais vous parler d'une affaire qui vous
conviendra et pour laquelle vous ne vous
trouvez pas trop dépayés, puisqu'en Bel-
gique vous vous êtes, me dites-vous, occupé
de la fabrication des draps et tissus. Ici même,
aux Chocats, nous avions une fabrique,
dont vous pourriez apercevoir les bâtiments,
si non montions en haut du jardin. Elle ap-
partenait à M. Ponthierry, le père, qui l'a
vendue à un sieur Letourneur, lequel, après
avoir commencé par à gagner vingt à trente
mille francs par an, bénéficia trop et a ac-
cumulé sottises sur sottises. On le voyait plus
souvent à Paris, au Moulin-Rouge, aux Fo-
lies-Bergère, à l'Olympia ou dans les petits
théâtres, que devant ses métiers et parmi ses
ouvriers. Aussi l'affaire ne dura pas long-
temps. Letourneur est en fuite et je suis chargé
de vendre. Ne croyez pas que je veuille
faire une affaire avec vous. D'ores et déjà,

je prends l'engagement de ne prélever aucun
honoraire. Cela vous met à l'aise pour
comprendre le sentiment qui me guide. La fabri-
que est assez délabrée, et je crois qu'on l'au-
rait pour une cinquantaine de mille francs,
car la clientèle a disparu ; c'est une refonte
nouvelle qu'il faut tenter, et pour laquelle
j'estime que cinquante autres mille francs se-
raient nécessaires, en y comprenant les répa-
rations des machines, des métiers, des bâti-
ments. Jean Ponthierry, la dernière fois que
je l'ai vu, m'avait manifesté l'intention de
racheter, en me laissant libre de conclure, si
je le jugeais à propos. Car il a en moi la
plus entière confiance. Jean, que j'ai vu na-
tre, et qui n'a pas trente ans, est un garçon
admirablement doué. Il a fait de hautes étu-
des et il est d'une intelligence supérieure,
actif, hardi. Il se serait vite créé dans l'in-
dustrie une situation hors de pair, s'il avait
travaillé. C'est une force. Mais il est riche
et insouciant. Il désarme mes reproches avec
des phrases comme celle-ci : « Je n'ai pas
besoin d'argent. Je mène une vie très sim-
ple. Je ne dépense pas plus de deux cent
mille francs par an ! » Il voudrait racheter
la fabrique non pour l'exploiter, mais parce
que ce fut le berceau de la fortune de son
père. Question d'amour-propre. Je n'aurais
donc aucune hésitation à vous réserver cette
affaire. D'une part, ce sera une bonne action,
et d'autre part, je sers les intérêts de Jean
Ponthierry en aidant un de ses débiteurs à
se libérer peu à peu envers lui. Ma conscien-
ce est bien tranquille. Que pensez-vous de
ceci ?
Gerbert se leva résolu.

— Peut-on visiter ?
— C'est moi qui détiens les clefs...
— Allons...
La fabrique se trouvait dans le vallon,
entre la route d'Argenton et la rivière. M.
Berneret s'aperçut bientôt, durant la visite,
que Pierre n'était pas sans expérience de
cette industrie. Ses remarques étaient judi-
cieuses, ses observations, celles d'un homme
dont la jeunesse s'était passée au milieu de
ces mille choses délicates de la mécanique
moderne. En effet, il avait étudié les fabri-
cations les plus connues de Belgique et s'était
rendu compte de tous les procédés ; Stanis-
las Chatillon, sans autrement s'intéresser à
son fils, avait voulu pourtant lui donner une
éducation pratique et il y avait réussi. Pierre
savait qu'il jouait sa dernière carte s'il don-
nait suite à l'idée du notaire, aussi prêtait-il
toute son attention aux détails les plus insi-
gnifiants.
En même temps, M. Berneret l'entretenait
de l'industrie dans la contrée, des concurren-
ces à craindre, de la facilité qu'il aurait
à se procurer des ouvriers. Il promit de met-
tre le jeune homme en relations avec le syn-
dicat de la fabrique Letourneur, à Châteauroux.
Gerbert trouverait là, dans les livres de la
fabrique, des renseignements précieux dont il
ferait son profit.
Enfin, disait M. Berneret, deux avis valent
mieux qu'un. Je vous parlais tout à l'heure
de Jean Ponthierry. C'est un garçon
qui a des idées, et qui n'en est pas avare.
Je vous présenterai, car il vient souvent ici
ou il a de grandes propriétés, et malgré la
vie peu sage qu'il mène, il a conservé pour

son pays natal une affection extrême, une
sorte de culte religieux. C'est ce qui le sau-
vera et ce qui nous le ramènera un jour,
quand il sera fatigué de Paris. Vous causez
et je serais surpris si de vos causeries ne
sortait pas quelque chose de bon pour vous.
Pierre n'avait plus rien à voir.
— Mais où est donc la maison d'habitation ?
— Cachée derrière ce massif de beaux
noyers. Suivez-moi... j'ai pris la clef... Et je
vous ménage une surprise...
La maison, longue, se composait d'un rez-
de-chaussée et d'un étage. Les pièces, salon,
salle à manger, hall, chambres, étaient spaci-
euses, carrelées, hautes de plafond, pre-
naient jour sur la vallée et sur le parc de
noyers. On y sentait l'abandon et l'humidi-
té. Les papiers ou les étoffes de tentures
pendaient par places, laissant voir les rides
des murs, ou se gondolait, se boursou-
flaient comme sous un mal mystérieux ; mais,
disait le notaire, tout cela n'avait pas d'im-
portance. Un peu de soins et il n'y paraîtrait
plus.
De fait, il avait raison ; la demeure était
coquette, très claire, très gaie.
— Et maintenant la surprise !...
Il poussa une porte, sur la terrasse. Le
soleil couchant rougeoyait la Creuse et re-
montait le courant rapide, de telle sorte que
la rivière semblait rouler des flots d'or épais
ou sautaient des petits poissons de flammes.
A leurs pieds, l'eau jouait avec un paquet
de joncs dans le remous d'un bloc de granit
et, avec son glouglou, elle glissait un mot en
passant...

Et les joncs s'inclinaient pour écouter...
Et l'eau, après avoir raconté les nouvelles
de la vallée noire, repartait en ayant l'air
de dire : « Excusez-moi, je suis pressée. On
m'attend au moulin... »
Dans le fond, les jeux du courant, qui
brisait la lumière, donnaient aux galets des
tons changeants, le gris, le vert, le rose, le
lilas, et ces tons s'animaient, vécurent un
instant d'une vie turbulente, pour s'endor-
mir, tout à coup, dans l'immobilité de leurs
ténèbres, lorsque le soleil disparut.
La surprise, c'était deux îlots magnifi-
ques qui coupaient la rivière, en face de la
maison, deux îlots bout à bout qui avaient
plus de 200 mètres de long et 50 de large,
immenses navires échoués dont les mâts
étaient d'admirables chênes aux coupoles
énormes.
Tout autour, rapide et peu profonde, la
Creuse se précipitait pour regagner le temps
perdu à contourner ces obstacles. Jadis, du
temps de Ponthierry, ces îles offraient des
retraites exquises, encombrées de fleurs et de
plantes, car si hautes étaient les berges, que
les crues hivernales passaient en grondant
sans les inonder. Mais Letourneur avait lais-
sés, ronces, viornes, ajoncs, genêts et fou-
sées pousser partout les broussailles, et bruy-
ères — fougères surtout — s'en étaient
donné à cœur-joie, reconquérant bien vite ce
coin de paradis, où le vent froid ne descend
jamais. De la terrasse, on devinait un kios-
que rustique, à toiture de chaume, que les
lieries, les parasites, les vignes folles, les chê-
nefreuilles sauvages étouffaient à force d'en-
tretelements. On accédait par un pont de

bois très élevé dans la première, qui s'appelait
l'île des Marguerites, et par un va-et-vient
de bateau dans la seconde, l'île des
Roches.
Sur la rive gauche, au-dessus de vastes
bois, se montraient, dominant l'horizon, les
tours crénelées d'une forteresse féodale qui
semblaient éraiser de leur force, en dépit du
temps écoulé, la jolie maison basse et blan-
che, tout humble, dans l'ombre des noyers.
M. Berneret dit, la tête en l'air, désignant
le rocher :
— On ne voit que les ruines de Castel-
noir, mais il y a dans la cour un fort beau
château Louis XIII...
— Qui demeure là ?
— Jean Ponthierry.
Le notaire referma soigneusement les por-
tes.
La nuit était venue. Ils remontèrent aux
Chocats.
— Eh bien, qu'en dites-vous ?
— Très beau. On doit vivre heureux ici...
— Ne vous pressez pas de conclure. Ré-
fléchissez !
— Non. C'est une affaire faite.
— Et une bonne affaire, je vous en ré-
ponds.
Ils suivirent des sentiers dans les pâtura-
ges, en prenant un raccourci. Déjà la rosée
mouillait les herbes. A travers les peupliers,
sur la rive gauche, une à une, s'allumèrent,
éparses dans les champs, les fermes du co-
teau de Ceaulmont.
(A suivre).

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

NOTE

A titre d'essai, le 15 octobre prochain, le train de voyageurs (3e classe) N° 5.503, partant de Cahors à 7 h. arrivant à Capdenac à 10 h. 22, sera prolongé ce jour-là jusqu'à Figeac.

Départ de Capdenac tr. 2.558 à 10 h. 30
Arrivée à Figeac id. à 10 h. 43

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1919

En vue de faciliter le transport, dans certaines régions, des ouvriers journaliers allant faire les travaux de la vendange, la Compagnie d'Orléans accorde cette année une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe du Tarif général à ceux de ces ouvriers (1) se rendant, pour les vendanges, d'une quelconque de ses gares situées dans les départements ci-après à une autre de ses gares situées dans les mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Aveyron, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher, Loiret, Indre-et-Loire.

Une même réduction est consentie à cette catégorie d'ouvriers en provenance d'une gare quelconque des départements du Morbihan et du Finistère, à destination d'une gare quelconque des départements de Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Loiret.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins, à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 1er septembre au 30 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de cinquante jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé pendant la période du 25 août au 15 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers (hommes et femmes), dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Saint-Marie, Agen, Moissac,

(1) Pourront à titre exceptionnel bénéficier de ces dispositions non seulement les hommes, mais également les femmes et les enfants employés aux travaux de la vendange.

etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette des dits raisins ; ces ouvriers et ouvrières pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

HORAIRE DES TRAINS

POUR LA GARE DE CAHORS

Ligne de Brive à Montauban

Arrivée :	6 h. 45	Départ :	6 h. 49
»	7 h. 26	»	7 h. 30
»	»
»	12 h. 03	»
»	17 h. 23	»	17 h. 42
»	20 h. 24	»	20 h. 28

Ligne de Montauban à Brive

Arrivée :	8 h. 06	Départ :	8 h. 48
»	8 h. 34	»	8 h. 38
»	18 h. 27	»	19 h. 29
»	21 h. 30	»	21 h. 34
»	22 h. 11	»	22 h. 15

Ligne de Libos

Départs :	9 h. 02.
»	15 h. 34.
Arrivées :	11 h. 34.
»	20 h. 53.

Ligne de Capdenac

Départs :	6 h. 59.
»	16 h. (1).
Arrivées :	9 h. 48 (1).
»	20 h. 55.

(1) Ces trains n'ont lieu que les jours de foire de Cahors et de Capdenac et le samedi de chaque semaine.

Librairie à domicile des bagages arrivant aux gares de Paris-Quai d'Orsay et de Paris-Austerlitz pendant la période de rentrée des vacances.

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler aux voyageurs qu'un service spécial fonctionne pour la livraison à domicile des bagages arrivant à la gare du Quai d'Orsay.

À l'occasion des retours de vacances, la Compagnie a pris des mesures pour renforcer notablement ce service à partir du 30 août 1919 et, pour l'organiser, à titre d'essai, à la gare d'Austerlitz, également à partir du 30 août.

Il est, en outre, rappelé aux voyageurs que tout colis présenté à l'enregistrement, comme bagage, doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du destinataire ainsi que la gare d'arrivée.

Bibliographie

Les Annales

Des portraits inédits de Gabriele d'Annunzio, des lettres intimes datant de sa jeunesse et qui éclairent de la façon la plus curieuse la psychologie du soldat-poète ; enfin, d'étonnants souvenirs de Maurice

Barrès sur le héros de Fiume, paraissent aujourd'hui dans les Annales. Ce numéro, très vivant, contient encore de beaux articles de Maurice Maeterlinck, Marcel Prévost, M^{me} Jacquemaire-Clemenceau ; La Vie Religieuse, de Mgr Herscher, la suite des lettres d'Yvonne Sarcey sur l'éducation des enfants et la fin du beau drame de Charles Méré : Les Trois Masques. — Nombreuses images en héliogravures.

Le n° : 40 centimes.

A lire dans le Journal de l'Université des Annales, qui constitue une incomparable bibliothèque, les conférences de Louis Barthou sur la mère de Lamartine ; du général Mallette sur Valmy ; de Gabriel Faure, sur l'Italie de Mussé ; du Dr Raoul Baudet sur la chirurgie de guerre. — Nombreuses gravures.

En vente partout. Le n° 75 centimes.

A nos Lectrices

Malgré la vie chère, vous pouvez encore très facilement vous faire, à peu de frais, de la Lingerie Élégante, un Joli Trousseau brodé et tous les Ravissants Ouvrages de Broderie que vous aimez tant.

Il suffit, pour cela, d'être abonnée à La Jolie Broderie Française Journal de Broderie Pratique Paraissant le 15 de chaque mois 0 fr. 50 le numéro.

LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE vous permettra de faire vous-mêmes, de vos doigts habiles, toutes sortes de belles choses en Broderie et Lingerie.

Ceci, grâce à ses clairs tracés de broderie en grandeur naturelle, faciles à reporter, et aussi à ses excellents patrons découpés.

LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE vous offre le choix le plus élégant et le plus varié de modèles de Broderie Blanche et Broderie de Couleur, Lingerie, Trousseau, Objets de Layettes.

Tous ces modèles ont beaucoup de chic et de cachet. Ils sont à la fois très décoratifs et faciles à broder.

L'abonnement ne coûte que 7 fr. par an pour la France et les Colonies ; avec l'Ouvrage-Prime 8 fr.

Adresser lettres et mandats-poste à :

LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE

34, Rue Hallé, Paris (14^e).

LA NATURE

La guerre, hélas, a multiplié le nombre de nos aveugles. Il est nécessaire de leur assurer la nourriture intellectuelle. On lira donc avec intérêt dans le n° 2374 de La Nature, la description des nouvelles machines à imprimer pour aveugles, récemment mises au point, notamment celle du professeur Villey, aveugle lui-même, à qui nos mutilés de la vue, doivent déjà plusieurs ingénieux appareils.

L'obligation de nous défendre contre les attaques par les gaz employés par les Allemands au mépris des conventions internationales a fait naître sur notre territoire une importante industrie, celle du chlore qui trouvera des applications utiles pour des

besoins moins meurtriers. M. Köhler décrit avec détail une de ces usines, et indique les débouchés d'après-guerre réservés à l'industrie du chlore.

Le même numéro contient la description d'une curieuse machine à tracer les courbes, le résumé des procédés mis au point au Laboratoire d'Essais des Arts et Métiers pour différencier les bois secs des bois humides, et de superbes photographies de l'éruption du Klot qui, en mai dernier, a désolé l'île de Java.

Dans le Supplément, on trouvera une étude de la question toujours discutée de l'influence de la Lune sur la végétation et le temps, de nombreuses informations, descriptions de petites inventions, recettes et procédés utiles, bibliographie.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Etude de M. MALET

NOTAIRE A CAHORS

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par M^e MALET, notaire à Cahors, le 18 septembre 1919, Monsieur Elie-Jean MELLET, mécanicien, et Madame Marie CALABRÈSI, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, boulevard Gambetta, n° 67, ont vendu à Monsieur Marie-Georges-Henri CHARNAUX, sans profession, et Madame Paule-Marie THÉRON, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, boulevard Gambetta, n° 26,

Un fonds de commerce de chapellerie, cannes et parapluies, qu'ils exploitaient à Cahors, boulevard Gambetta, n° 67.

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude de M^e MALET, notaire. Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition, au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront la présente insertion.

Four dernier avis.

MALET, notaire.

Le Gérant : A. COUESLANT.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

Etudes de M^e NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot)

(Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

et de M^e DARNIS, Docteur en Droit, Notaire à Saint-Céré (Lot)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

de 393 actions nominatives

de la MAISON DE SANTÉ MÉDICO-AGRICOLE de Leyme,

Société en commandite par actions, ayant son siège à Leyme (Lot)

Adjudication fixée au DIMANCHE DOUZE OCTOBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à DIX HEURES, et jours suivants si besoin est, en la mairie de Saint-Céré (Lot).

En exécution de deux jugements rendus sur requête par le tribunal civil de Figeac, Lot, séant en Chambre du Conseil, les sept août mil neuf cent dix-neuf et six septembre mil neuf cent dix-neuf, enregistrés,

Il sera procédé, le DIMANCHE DOUZE OCTOBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à DIX HEURES, et les jours suivants, si besoin est, en la mairie de Saint-Céré, Lot, par le ministère de Maître DARNIS, Docteur en Droit, notaire à Saint-Céré, à ces fins commis par le jugement sus-énoncé du sept août mil neuf cent dix-neuf, à la vente aux enchères publiques des actions ci-après désignées, dépendant de la succession vacante de Madame Anna-Amanda CAT, veuve de Monsieur Pierre-Camille MIRET, quand vivait, domicilié à Leyme, où elle est décédée le treize juin mil neuf cent quatorze.

Cette vente est poursuivie à la requête de Maître Henri POLGE, notaire à Lacapelle-Marival, agissant comme curateur à la succession vacante de ladite dame Anna-Amanda CAT, veuve MIRET, en vertu d'un jugement du tribunal civil de Figeac, en date du vingt-six décembre mil neuf cent quatorze, qui l'a nommé à ces fonctions.

DÉSIGNATION des actions à vendre

Trois cent quatre-vingt-treize (393) actions nominatives de la Maison de santé médico-agricole de Leyme, société en commandite par actions, constituée conformément aux statuts dressés par Maître BORN, notaire à Saint-Céré, Lot, les 28 juin et 8 juillet mil huit

cent quarante-quatre modifiés par actes des 8 avril mil huit cent cinquante-trois et 27 avril mil huit cent soixante-quatre devant Maître VAISSIÉ, et des 24 mars et 28 avril mil huit cent quatre-vingt-un, devant Maître PAGÈS, notaire à Lacapelle-Marival, Lot ;

Ladite société, dont le siège social est à Leyme, Lot, est au capital d'un million deux cent cinquante-sept mille francs, divisé en 2.514 actions de cinq cents francs chacune.

Les 393 actions à vendre sont immatriculées au nom de Madame Pierre-Camille MIRET, née Anna CAT, demeurant à Leyme, et timbrées par abonnement.

Elles seront exposées aux enchères en quarante-sept lots ainsi composés :

Huit lots de vingt-cinq actions. Mise à prix de chaque lot : Dix mille francs, ci 10.000 fr.

Trente-huit lots de cinq actions. Mise à prix de chaque lot : Deux mille francs, ci 2.000 fr.

Et un lot de trois actions. Mise à prix de ce lot : Mille deux cents francs, ci 1.200 fr.

L'ordre de mise en vente des actions sera le suivant : un lot de vingt-cinq actions, puis quatre lots de cinq actions, puis à nouveau un lot de vingt-cinq actions et ainsi de suite jusqu'à complet épuisement des lots.

Les adjudicataires auront la jouissance des actions et droit aux dividendes, à compter du premier juillet mil neuf cent dix-neuf, mais les titres ne leur seront délivrés qu'après les formalités de transfert.

Le paiement des prix d'adjudication aura lieu en numéraire ou billets de la Banque de France, soit

au comptant, soit dans le mois de l'adjudication, en l'étude de Maître DARNIS, notaire, au gré de l'acquéreur qui, dans ce dernier cas, en sus des frais ci-après évalués, supportera ceux de la liquidation. Si le paiement n'a pas lieu comptant il sera accepté en Bons de la Défense Nationale.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution des prix d'adjudication.

Il sera payé par les adjudicataires, au moment même de l'adjudication, en sus du prix, pour frais d'adjudication, cinq pour cent (5 0/0) du prix. Au cas de paiement à terme de leurs prix d'adjudication, les adjudicataires paieront, en outre, les frais de la liquidation.

En aucun cas, les adjudicataires qui seraient créanciers de la succession vacante de Madame Anna-Amanda CAT, veuve MIRET, ne pourront se prévaloir de la compensation de leur créance et du prix d'adjudication.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, dressé par Maître DARNIS, notaire à Saint-Céré, le onze septembre mil neuf cent dix-neuf, a été déposé, le même jour, aux minutes dudit notaire, en l'étude duquel chacun peut en prendre connaissance.

Pour extrait certifié conforme audit cahier des charges.

Figeac, ce treize septembre mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser : à Maître POLGE, notaire à Lacapelle-Marival, curateur à la succession vacante de Madame Anna-Amanda CAT, veuve MIRET, née CAT, à Maître NUVILLE, avoué à Figeac, ou à Maître DARNIS, notaire à Saint-Céré, Lot.

PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

CAHORS -- 97, Boulevard Gambetta -- CAHORS

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des ordonnances

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'huile de Foie de Morue

PHARMACIE	DROGUERIE HERBORISTERIE	ACCESSOIRES
Lait condensé sucré. Chocolat. Cacao sucré et non sucré. Glycérophosphate de chaux granulé. Kola granulée. Alcool de Menthe. Eau de Cologne. Savon de Toilette.	Acide chlorhydrique. Acide sulfurique. Alcool dénaturé. Acide tartrique. Tanin à l'alcool. Extrait de Javel. Essence de térébenthine. Huile de Ricin.	BANDAGES HERNIAIRES. Ceintures ventrières. Ceintures de grossesse. Douches d'Esmarck. Bas à varices. Tire-lait. Biberons. Bouts de sein.

Laboratoire d'analyse et de stérilisation ETUVE ET AUTOCLAVE

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

15 PRESSES

Installation Moderne

TRAVAUX EN TOUS GENRES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

